

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL508

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 9

Supprimer les mots :

« , afin de garantir la sécurité des événements liés aux jeux Olympiques et Paralympiques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.